



TRANSMIS LE 28/03/2026
REÇU LE 28/03/2026
AFFICHÉ LE 30/03/2026
NOTIFIÉ LE 30/03/2026
PUBLIÉ LE 30/03/2026
EXÉCUTOIRE LE 30/03/2026

2026/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N°10**

**OBJET : ASSEMBLÉES – CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES –
DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET DES ORGANISMES PARITAIRES
DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 26 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment
convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en
Mairie sous la Présidence du Maire, Xavier MELKI.

**Étaient présents les Conseillers Municipaux (Classés par ordre d'âge), déclarés élus par le Bureau
Electoral le 15 mars 2026 :**

CHANUDET Roland, Doyen	LÉPRON Frédéric	MELKI Xavier, Maire sortant
CAVECCHI Marie-Christine	BOULLÉ Patrick	DERFOUF Faïza
FIFI-LOYALE Ginette	ENEDAGUILA Pasionaria	KOKCIKARAN Gaëlle
SENSE Nadine	DUCROCQ Jacques	ESNAULT Rokhaya
SCHIDERER Michelle	BANNOU Mohamed	MANGA Aurélie
GONZALEZ Françoise	GAILLARD Franck	LOPEZ BRASA Zuriñe
PHINITH Vathoulom	FORTUNATO Sabrina	HECQUET Céline
GAYET Jean-Marc	AUBOIN Stéphane	FERREIRA Sophie
LE BÉCHEC Étienne	PAIS Nathalie	VASSEUR Marc
DE CARLI Bruno	DUBOURG Xavier	BARTECKI Valentin
ASARO Dominique	HALABI Patrick	AMASH Salih
MAKOUNDIA Alain	LE BERRE Claire	SATTAPPANE Rina
DECOURTY Florence	PRÉVOST Camille	HILDMANN Anton

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du
Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.



Secrétariat Général

Question n°10 du CM du 26/03/2026 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026 DÉLIBÉRATION N°10

OBJET : ASSEMBLÉES – CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES – DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET DES ORGANISMES PARITAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-22,

VU le renouvellement du Conseil Municipal suite aux Élections municipales du 15 mars 2026,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU le tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée et ce, pour la durée du mandat.

CONSIDÉRANT qu'il est envisagé la création de 5 commissions municipales :

- Techniques
- Ressources et Développement
- Attractivité et Cohésion
- Famille
- Service à la Population,

CONSIDÉRANT que la commune de Franconville-la-Garenne doit également désigner ses représentants au sein des instances paritaires du Personnel communal – Commission Administrative Paritaire (CAP), Commission Consultative Paritaire (CCP) et Comité Social Territorial (CST),

CONSIDÉRANT que la composition des différentes commissions et instances paritaires doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée,

CONSIDÉRANT que la désignation des membres des commissions et des instances paritaires est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de voter à main levée,

CONSIDÉRANT les tableaux proposant les membres pour siéger au sein des commissions municipales et des instances paritaires, annexés à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,



Secrétariat Général

Question n° 10 du CM du CM du 26/03/2026 - P 2/2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Article 1 : CRÉE 5 commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante :

COMMISSIONS MUNICIPALES pour le mandat 2026-2032		
1	TECHNIQUES (Urbanisme/Bâtiments/Voirie/Transports)	15 membres
2	RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT (Finances/Administration Générale/Informatique/Intercommunalité)	15 membres
3	ATTRACTIVITÉ ET COHÉSION (Culture/Sport/Handicap/Politique de la Ville/Social/Vie associative)	15 membres
4	FAMILLE (Scolaire/Enfance/Petite Enfance/Jeunesse/Restauration)	15 membres
5	SERVICE A LA POPULATION (Santé/Centre de Santé/SCHS/Affaires Générales/Logement)	15 membres

Article 2 : PROCÈDE à la désignation, à *main levée*, des représentants du conseil municipal au sein des commissions municipales et au sein des organismes paritaires du Personnel communal, et ce, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Article 3 : DIT que les tableaux récapitulant les membres désignés par l'Assemblée au sein des commissions municipales et au sein des instances paritaires du Personnel communal, sont annexés à la présente délibération.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional Île-de-France



Acte à classer**DEL26032026Q10**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-28T16-58-00.00 (MI268662935)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260326-DEL26032026Q10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ASSEMBLÉES - CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES -
DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PARITAIRES ET DES ORGANISMES
PARITAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL.

Date de décision : 26/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.4. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 10 - ASS - Commissions municipales Multicanal : Non
2026.PDF

Pièces jointes :

10pj - Commissions Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
municipales.PDF [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)10pj2 - Organismes Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
paritaires.PDF [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/03/26 à 16:58

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/03/26 à 16:58

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/03/26 à 17:02